

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Commission permanente du 17 octobre 2022

Délibération n° CP-2022-1787

Commission pour avis : proximité, environnement et agriculture

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Projet alimentaire du territoire lyonnais (PATLy) - Démocratie alimentaire - Subvention à l'association Vers un réseau d'achat en commun (VRAC) - Conventions 2022-2023

Service : Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction Environnement, écologie, énergie

Rapporteur : Monsieur Jérémy Camus

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 66

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 30 septembre 2022

Secrétaire élu(e) : Madame Blandine Collin

Présents : M. Artigny, M. Badouard, M. Bagnon, Mme Baume, Mme Benahmed, M. Ben Itah, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blanchard, Mme Boffet, Mme Brossaud, Mme Brunel Vieira, M. Bub, M. Buffet, M. Camus, Mme Chadier, M. Cochet, Mme Collin, Mme Corsale, Mme Crespy, Mme Croizier, M. Da Passano, M. Debû, Mme Dehan, Mme Duvivier Dromain, Mme Fréty, Mme Frier, M. Gascon, Mme Geoffroy, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Groult, M. Guelpa-Bonaro, Mme Hémain, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, M. Lassagne, M. Longueval, M. Marion, Mme Moreira, Mme Nachury, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, Mme Petiot, Mme Picard, Mme Picot, Mme Pouzergue, M. Quiniou, M. Ray, Mme Runel, Mme Sarselli, M. Seguin, Mme Sibeud, Mme Vacher, M. Van Styvendael, Mme Vessiller, M. Vincendet, M. Vincent.

Absents excusés : Mme Asti-Lapperrière (pouvoir à M. Grivel), M. Athanaze (pouvoir à M. Badouard), M. Charmot (pouvoir à Mme Sarselli), Mme Fournillon (pouvoir à M. Vincent), M. Geourjon (pouvoir à M. Pelaez).

Absent non excusé : M. Kabalo.

Commission permanente du 17 octobre 2022**Délibération n° CP-2022-1787**

Commission pour avis : proximité, environnement et agriculture

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Projet alimentaire du territoire lyonnais (PATLy) - Démocratie alimentaire - Subvention à l'association Vers un réseau d'achat en commun (VRAC) - Conventions 2022-2023

Service : Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction Environnement, écologie, énergie

La Commission permanente,

Vu le rapport du 28 septembre 2022, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

I - Contexte

Par délibération du Conseil n° 2019-3625 du 24 juin 2019, la Métropole de Lyon a adopté une stratégie alimentaire métropolitaine co-construite avec les acteurs du territoire et dont la finalité consiste à permettre l'accès de tous les habitants à une alimentation de qualité.

Le PATLy a été labellisé projet alimentaire du territoire (PAT) de niveau 1 (en émergence) par l'État le 1^{er} juin 2021 au titre du programme national pour l'alimentation (PNA). Les 2 piliers de ce projet sont la résilience du territoire, en lien avec la consolidation des filières de proximité, et la justice alimentaire.

Dans le contexte actuel d'augmentation des prix de l'alimentation qui pourrait atteindre 10 % en 2022, il apparaît aujourd'hui nécessaire de diriger nos efforts vers des actions de justices alimentaires.

L'association GESRA a pour objet de promouvoir, mettre en réseau, soutenir, accompagner et conduire toutes actions concourant à la gestion et au développement des épiceries sociales et solidaires de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

L'association GESRA compte, à ce jour, 15 épiceries adhérentes sur le territoire métropolitain, dont 2 à destination des étudiants, touchant environ 8 200 bénéficiaires et plusieurs projets de création sont en cours.

L'association VRAC favorise le développement de groupements d'achats dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville de l'agglomération lyonnaise. Le projet de l'association est orienté vers l'accès du plus grand nombre à des produits de qualité issus de l'agriculture paysanne/biologique/équitable à bas prix, grâce à la réduction des coûts intermédiaires (circuits-courts) et superflus (limitation des emballages). Ainsi, l'association VRAC permet aux habitants de ces quartiers de s'inscrire dans un mode de consommation durable et responsable, qui repose sur le collectif et les dynamiques locales pour faire face à la précarité et proposer un autre rapport à la consommation, à la santé et à l'image de soi.

L'association coordonne à ce jour le fonctionnement de 19 groupements d'achats, ce qui représente environ 1 100 foyers adhérents sur le territoire de la Métropole, dont 2 groupements étudiants. L'association VRAC porte, en outre, un projet de tiers-lieu alimentaire, la Maison engagée et solidaire de l'alimentation, en lien avec le projet quartier fertile dans le 8ème arrondissement de Lyon.

À l'initiative des associations GESRA et VRAC, un collectif d'acteurs locaux de l'accessibilité alimentaire et l'alimentation durable travaille, depuis 2 ans, sur les questions d'accès digne à une alimentation de qualité pour tous au travers, notamment, du projet Territoires à VivreS, porté nationalement par un collectif de 5 réseaux (Cocagne, Centre d'initiatives pour valoriser l'agriculture et le milieu rural -CIVAM-, le Secours catholique, l'association VRAC et l'Union nationale des groupements des épiceries sociales et solidaires -UGESS-). Ce projet permet aux acteurs d'expérimenter, à l'échelle de la Métropole, des coopérations partenariales sur différents volets :

- un volet agricole et développement des approvisionnements en produits locaux de qualité,
- la mutualisation autour de la structuration d'un pôle logistique et des modèles économiques,
- la démocratie alimentaire impliquant les habitants dans la gouvernance des dispositifs.

II - Objectifs

L'objectif est de mettre en place les conditions préalables au déploiement d'un dispositif favorisant l'accessibilité financière à une alimentation de qualité pour les habitants en situation de précarité.

Il est proposé à la Commission permanente de soutenir une phase de renforcement des relations producteurs/acteurs de la solidarité alimentaire ainsi que la mise en place d'assemblées citoyennes de quartier autour de l'alimentation, pouvant préfigurer la préparation d'une expérimentation favorisant l'accessibilité financière à une alimentation de qualité.

À terme, ce dispositif pourrait permettre de rendre accessible 170 t de produits bios et locaux à environ 10 000 bénéficiaires en situation de précarité *via* 40 points de distributions (épiceries, groupement d'achats, escales solidaires).

1° - Développer une ossature forte de filière locale, durable et accessible qui permette l'émergence d'une alimentation locale de qualité sur le long terme :

- en animant la coopération entre acteurs de la solidarité alimentaire agissant sur des degrés distincts de précarité et d'accès à l'alimentation,
- en structurant un réseau de distribution mutualisé,
- en impliquant les producteurs afin d'anticiper une planification progressive des cultures et de construire une juste rémunération.

2° - Construire des démarches de démocratie alimentaire pour permettre aux habitants de se réapproprier leur alimentation :

- en poursuivant les démarches engagées par Territoires à VivreS sur Lyon 8ème et Saint-Fons,
- en développant une nouvelle démarche de démocratie alimentaire sur un 3^{ème} territoire.

3° - Lancer une réflexion de préparation d'une expérimentation favorisant l'accessibilité financière à une alimentation de qualité :

- en animant un groupe de réflexion sur l'accessibilité financière en lien avec le groupe thématique Justice alimentaire du PATLy.

III - Plan de financement

Le montant des dépenses attribuées par la Métropole est estimé à 24 000 € sur un budget total de 35 000 € établi de la manière suivante :

Dépenses		Recettes	
Nature	Montant (en €)	Nature	Montant (en €)
structuration d'une filière durable locale accessible (mutualisation approvisionnement et logistique, organisation distribution vers personnes en situation de précarité)	9 000	Métropole	24 000
expérimentation de démarches de démocratie alimentaire	18 000	plan de relance - Territoires à vivreS (État)	11 000
animation d'un groupe de réflexion sur l'accessibilité financière	8 000		
Total	35 000	Total	35 000

Il est proposé à la Commission permanente d'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant total de 24 000 € au profit de l'association VRAC dans le cadre de leur projet de démocratie alimentaire. Le versement de cette subvention est encadré par une convention à conclure entre la Métropole et la structure bénéficiaire ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

DELIBERE

1° - Approuve

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement dans le cadre de son action de démocratie alimentaire pour un montant total de 24 000 € au profit de l'association VRAC,

b) - la convention à passer entre la Métropole et l'association VRAC Lyon Métropole définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - **Autorise** le Président de la Métropole à signer lesdites conventions et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

3° - **La dépense** de fonctionnement en résultant, soit 24 000 € sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2022 - chapitre 65 - opération n° 0P32O5673.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Publié le : 18 octobre 2022

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20221017-291504-DE-1-1 Date de télétransmission : 18 octobre 2022 Date de réception préfecture : 18 octobre 2022
